Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 003-210301578-20261016-20261016065B-DE

COMMUNE DE Magnet

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du /10/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 14
Nombre de suffrages : 14

Date de convocation
09/10/2026

Date d'affichage
09/10/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

L'an deux mille vingt-six, le 16 octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme TRIBOULET Véronique.

Etaient présents :
M. BAPTISTE Ludovic, Mme CARTHELAX Laureen, M. DA SILVA David, Mme GENESTE Corinne, Mme GIORGI MASSERET Marina, Mme GOBERT Sophie, M. GONDEAU Denis, M. LAPENDRY Geoffrey, M. MOREAU Mickaël, Mme NOWICKI Marie, M. POTHIER Fabrice, Mme RIVOALAN Laurine, Mme ROUGIER Amélie, Mme TRIBOULET Véronique

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : M. MERCIER Jean-Louis

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme CARTHELAX Laureen

Numéro interne de l'acte : 2026-10-16-065
Objet : Validation du plan de financement prévisionnel des nouveaux investissements envisagés en 2027.

Exposé de M. Fabrice POTHIER, adjoint au maire chargé du Budget :
Les dispositifs existants de subventionnement des communes par l'Etat, la Région, le Département ou l'EPCI (Vichy Communauté) étant vraisemblablement appelés à être adaptés, voire modifiés, quant aux conditions et modalités d'attribution et de versement des subventions au profit des communes, et ce, à partir de 2027, il est important de fixer dès à présent les projets d'investissements nouveaux susceptibles d'être intégrés dans le prochain projet de budget primitif, afin d'être pleinement en capacité de déposer en temps utile lesdites demandes de subventions et de ne pas perdre des opportunités d'attribution.

Toutefois, cela ne remet pas en cause les compétences du conseil municipal en matière de vote du budget puisque celui-ci sera appelé à délibérer sur le projet de budget primitif 2027 qui lui sera présenté au cours du 1er trimestre 2027. Seul le budget primitif sera à même de rendre exécutoire les projets d'investissement qui y seront inclus.

Ce plan de financement prévisionnel, tel qu'annexé à la présente délibération, a pour objet de donner une indication sur les modes de financement prévus afin de couvrir les dépenses afférentes aux deux projets envisagés. A savoir, l'installation d'une climatisation réversible (chaud/froid) dans quatre classes du groupe scolaire et la réfection complète d'une des salles de classe.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 003-210301578-20261016-20261016065B-DE

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la validation de ce plan de financement prévisionnel.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-1 et L. 2311-2 ;
VU le projet de plan de financement prévisionnel des nouveaux investissements pour l'année 2027 joint en annexe ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la commune de disposer de ce plan de financement prévisionnel des nouveaux investissements pour pouvoir ensuite engager une procédure de demande de subventions suffisamment éclairée quant aux capacités de financement disponibles ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- VALIDE, sur le principe, le plan de financement prévisionnel des nouveaux investissements envisagés pour l'année 2027, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- DIT que ce plan de financement prévisionnel sera amendé en tant que de besoin dans le cadre de la préparation du budget primitif 2027 ;
- AUTORISE Madame le Maire à engager dès que possible les procédures visant à obtenir des subventions auprès des divers co-financeurs identifiés.

VOTE : A LA MAJORITÉ (11 POUR - 3 ABSTENTIONS)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Fait à MAGNET
Le Maire
Véronique TRIBOULET

MAIRIE DE MAGNET
ALLIER

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 003-210301578-20261016-20261016065B-DE

Ce tableau présente les nouvelles dépenses d'investissement (opérations), hormis celles déjà engagées au titre du remboursement des emprunts, de l'EPF, de la participation aux acquisitions du CTI Nord Agglomération et aux travaux du SDIS sur la caserne des sapeurs-pompiers du CPI de Magnet (soit un montant total estimé à environ 73 000 €).

Section d'investissement prévisionnelle (nouveaux investissements) pour 2027
(arrondis pour les sommes en €)

Dépenses prévues		**Recettes attendues**	
50 000 € TTC (41 700 € HT)	installation d'une climatisation réversible chaud/froid dans quatre classes du groupe scolaire	**14 595 €**	subventions Etat, Département et EPCI (+ autres ?) à hauteur de 35 % du coût HT (estimation : à confirmer)
25 000 € TTC (20 850 € HT)	remise en état d'une salle de classe	**6 255 €**	subventions Etat, département et EPCI (+ autres ?) à hauteur de 30 % du coût HT (estimation : à confirmer)
		54 150 €	autofinancement (dont emprunt d'équilibre éventuel)
TOTAL = **75 000 € TTC** (62 500 € HT)		TOTAL = **75 000 €**	

L'équilibre général de la section d'investissement en 2027, et plus particulièrement des nouveaux projets, sera très largement fonction de l'excédent de la section de fonctionnement dégagé à l'issue de l'exercice budgétaire 2026.